



S. R.
PERMANENT REPRESENTATION OF PORTUGAL
TO THE OSCE

EU2007.PT
Portugal 2007- Presidency of the European Union

Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne

Conseil Permanent n° 687

8 Novembre 2007

Déclaration de la Présidence au nom de l'Union européenne sur une Condamnation en Azerbaïdjan

Je voudrais attirer l'attention des Etats participants pour la Déclaration de la Présidence au nom de l'Union européenne sur une Condamnation en Azerbaïdjan, publiée le 7 novembre. Je cite :

«L'Union Européenne note avec une profonde préoccupation la condamnation d'Eynulla Fatullayev, fondateur et rédacteur en chef des journaux "Eealniy Azerbaijan" et "Gundelik Azerbaycan", ainsi que la peine de huit ans et demi d'emprisonnement prononcée à son encontre le 30 octobre par la cour pour les crimes graves d'Azerbaïdjan. Les charges retenues contre lui renvoient principalement à un article écrit par Fatullayev, sous le pseudonyme de Rovshan Bagirov, le 30 mars 2007.

L'Union Européenne est convaincue que l'usage du code pénal qui a été fait pour cet article, qui est l'expression d'une opinion individuelle, est inapproprié et que la peine prononcée est tout à fait disproportionnée.

Des cas comme celui-ci vont à l'encontre de l'engagement de l'Azerbaïdjan en faveur des libertés d'expression et d'opinion, alors que ces questions sont essentielles à la mise en œuvre du plan d'action conclu en novembre 2006

dans le cadre de la politique européenne de voisinage, ainsi qu'à l'approfondissement du partenariat entre l'Azerbaïdjan et l'Union Européenne.

L'Union Européenne rappelle l'importance que le gouvernement d'Azerbaïdjan respecte pleinement les droits d'une presse libre et le développement de medias indépendants en Azerbaïdjan, et qu'il garantisse que les voix critiques ne soient pas réduites au silence. » Fin de citation.